

Conditions Générales de Vente de biens par Internet

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute offre et vente de biens.

Toute commande implique l'acceptation de plein droit par l'acheteur de ces conditions générales quelles que soient les conditions générales d'achat de l'acheteur, qui ne sont pas opposables au vendeur, même si elles sont communiquées postérieurement à l'acceptation des présentes.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Le fait que le vendeur ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Le vendeur s'engage à faire bénéficier l'acheteur des conditions plus favorables qui auraient pu être consenties à tout autre acheteur pour une commande identique et sans contrepartie réelle.

COMMANDE

Toute commande en ligne implique l'acceptation des présentes conditions.

PRIX

Les prix et taux de TVA sont ceux en vigueur au jour de la commande.

Ils s'entendent emballage et acheminement en France métropolitaine compris, majorés éventuellement du prix des modalités spéciales choisies par l'acheteur.

Tout impôt, taxe, et autres droits divers à payer en application des règlements français relatifs au produit ou service commandés sont à la charge de l'acheteur.

De même lors de vente à l'export (y compris DOM - TOM), tout impôt, taxe, et autres droits divers à payer, relatif au produit ou service commandés, en application des règlements du pays ou de la zone d'exportation sont intégralement à la charge de l'acheteur.

REMISES

remises de quantité, de gamme ou de montant

LIVRAISON

Les délais de livraison sont toujours communiqués en fonction des possibilités d'approvisionnement au moment de l'offre et ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Tout retard de livraison du fait de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur ne pourra entraîner l'annulation de la commande. La responsabilité du vendeur ne pourra être engagée pour tout préjudice résultant de ce retard.

Toutefois, si la délivrance des biens n'est pas intervenue 1 mois après la date indicative de livraison, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente sera alors être résolue et l'acheteur sera remboursé sans pouvoir alors prétendre à quelque indemnité.

Le vendeur est dégagé de plein droit de toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements tels que : lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accident d'outillage, retard dans les transports ou toute autre cause amenant un chômage partiel ou total pour le vendeur ou ses fournisseurs.

Le vendeur informera l'acheteur en temps opportun des cas et événements ci-dessus

énumérés.

Tout retard de livraison dû à un fait caractéristique de force majeure entraînera, au choix du vendeur, soit la résolution pure et simple de la vente, soit la prorogation des délais de livraison ou de mise à disposition, et ce sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à autre indemnité.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur a rempli toutes ses obligations à l'égard du vendeur.

TRANSPORT

Le mode de transport choisi par le vendeur est considéré contractuellement comme le mieux adapté à l'acheminement des biens expédiés.

Sauf stipulation contraire, les opérations de transport sont à la charge et aux frais, risques et péril de l'acheteur, auquel il appartient de vérifier à réception de la livraison le nombre et l'état des biens livrés.

En cas de dommage ou d'avarie, l'acheteur doit émettre les réserves d'usage sur le bon de livraison et en informer le transporteur dans les 48 heures suivant la réception, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle des biens livrés doit avoir lieu au moment de la livraison, en présence du transporteur.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, l'acheteur devra informer le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception sous 48 h de tous vices apparents des biens livrés.

Passé le délai fixé ci-dessus, toute réclamation de quelque nature que ce soit sera considérée comme irrecevable.

Si l'acheteur renonce expressément ou tacitement à cette réception, les biens seront réputés livrés conformément à la commande.

Tout défaut ou malfaçon reconnu après examen contradictoire n'oblige le vendeur qu'au remplacement, à titre gratuit, des biens reconnus défectueux, à l'exclusion de tout perte d'exploitation ou préjudice complémentaire

PAIEMENT

Le paiement peut être effectué en ligne (par adjonction à la facture du pourvoyeur d'accès ou par carte bancaire, en direct ou via un intermédiaire.

Nos factures sont établies le jour de l'expédition. Les débits carte bancaire sont effectués à l'établissement de la facture.

GARANTIE - ETENDUE

Les biens vendus bénéficient de la garantie accordée par le fabricant.

Cette garantie couvre tous les vices cachés ou apparents constatés au moment de la livraison en présence du transporteur.

La seule obligation incombant au vendeur au titre de la garantie est, le remplacement gratuit des biens reconnus défectueux par le fabricant, sans autre prestation ou indemnité.

L'acheteur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation du bien du fait de l'application de la garantie.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions, seul sera compétent le tribunal de commerce de St Nazaire ou son président en matière de référés, même en cas de pluralité de défendeurs.